

La Poste et ses contradictions : un service public en danger

Depuis des années, La Poste justifie la fermeture de ses bureaux en évoquant une désaffection des usagers.

La Poste prétend que le manque de fréquentation n'est plus économiquement viable et cherche des solutions pour ramener les usagers dans ses bureaux. Pourtant, c'est elle-même qui, par ses choix stratégiques, a contribué à affaiblir cette fréquentation. Choix d'automatisation et d'externalisation de ses activités en interne via le self care (l'utilisateur se débrouille seul) et le multicanal (bureaux, plateformes téléphoniques, relation à distance, internet...) et choix d'externalisation du réseau auprès de prestataires tiers.



En effet, les dirigeants de La Poste ont multiplié les partenariats avec des agences communales, des relais commerçants, les Relay dans les gares et d'autres initiatives qui détournent le public des bureaux de poste. Ils ont bradé le service des mandats à Western-Union avant de s'en séparer. Ce mois d'avril 2025, ils ont signé un nouveau partenariat avec Mediakiosk, dont le groupe JCDecaux est l'actionnaire majoritaire. Ce partenariat permettra à 770 kiosques à journaux dans 180 villes de France d'effectuer les opérations habituellement réalisées par les bureaux de poste, telles que l'affranchissement de courrier et colis, la vente de timbres, et le dépôt de colis.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer la montée des relais Pickup, qui comptent 17 000 points relais chez des commerçants. Ces initiatives soulèvent les questions du devenir de La Poste et ses activités, celles du dumping social et de l'abandon progressif du service public postal. En réalité, derrière de grands discours, les dirigeants de La Poste semblent s'engager dans un démantèlement de son réseau historique et de son personnel en bureau de poste, avec pour seul objectif la réduction des coûts.

Face à cette situation, la CGT FAPT porte des propositions :

Un moratoire sur les fermetures de bureaux de poste pour garantir un accès équitable aux services postaux pour tous les usagers.



La réaffirmation de l'engagement de La Poste en tant que service public et la nécessité de maintenir un réseau accessible, avec des vrais bureaux de poste et du personnel qualifié, notamment dans les zones rurales.

La défense des emplois et des conditions de travail des agents de La Poste, pour éviter le dumping social et garantir un service de qualité. La CGT tient à rappeler que l'externalisation des activités s'est accompagnée d'une baisse énorme des effectifs rendant les conditions de travail en bureau de plus en plus éprouvantes.

Le maintien des 20kms maximum dans la zone de mobilité pour les chargés de clientèle et un abaissement du seuil des 60kms pour les chargés de clientèles remplaçants. L'arrêt des sanctions à charge et disproportionnée.

Le développement d'une véritable concertation avec les usagers et leurs associations, les élus et les organisations syndicales telles que la CGT afin de comprendre leurs besoins et d'adapter les services en conséquence.

Ensemble mobilisons-nous le 5 juin 2025, sauvons notre service public postal !

Liens à consulter sur Service public-postal

<https://cgt-fapt.fr/posts/n48Li8pgGJomEDRRcN7De/loi-de-simplification-de-la-vie-economique-et-service-public-postal>

<https://cgt-fapt.fr/forms/7iztfqfRIUiMNpgnqW3KzS/service-public-postal-sondage>

<https://cgt-fapt.fr/document/52D8krvTs6b4VZbv1kELF/lien-social.pdf>

